Petites Affiches.

B. Blanc vs A. Marin.—Sme Justice de Paix de la 1re division d'Orléans.—1857.

En vertu d'un mandat de distraction qui m'a été délivré par le Juge de Paix susdit, en date du 3 novembre courant, je soussigné, huissier audiencier de la susdite Justice de Paix, ai saisi et mis sous la main de la Justice, dans le magasin de B. Blanc, rue de Bienville, n° 27, les objets suivants, savoir :

Un lot de meubles meublant, qui ont été mis à la disposition de la Justice, pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, et en monnaie ayant cours, le mercredi, 4 novembre courant, à 4 heures P. M. rue Conti, entre Dauphine et Bourbon.

Un lot de meubles—mis dans les affaires et dessus.

Conditions—Comptant. E. N. STRINGER, 29oct Constable.

Avis Judiciaires.

Joseph Newton vers ses créanciers—No 4626.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable et à toutes autres personnes y ayant droit de concourir, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic du dit insolvable ne devrait point approuvé et homologué, et les fonds y relatifs conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.

JOHN S. BARON,
19oct—3emJ0 Greffier.

Jacob P. Wild vs ses créanciers.

PREMIÈRE Cour de District—No 10,676—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable qu'une session de cette cour sera tenue par la Cour pour le 1er du mois de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour y prendre en considération les affaires de l'étude susdit, et pour y procéder à l'élection d'un syndic pour le dit insolvable.

Par ordre de la Cour.

LOUIS SERE,
13oct—3emJ0 Dépt Greffier.

AVIS.

Bureau du Collecteur des Taxes sur Cabarets, Cafés, Grocerees, Billards, &c., Première Section.

Les propriétaires des susdits établissements sont par la présente informés que les dites taxes sont dues pour la dernière fois ont été d'avoir à solder leur compte avant le 15 courant, car après cet époque ce sera mon devoir, d'après les ordonnances, de remettre tous les comptes au district pour être poursuivis.

10oct—15 V. LABATUT, Collecteur.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du recorder de la Municipalité No 2.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1851.

Le soin et les appointements de cette Municipalité est maintenant expirés par l'effet d'être réexaminé et changé au bureau du secrétaire du Conseil, chambre No 12 du municipal Hall). Il restera exposé conformément à la loi, pendant trente jours à par ir de cette date.

JAS. H. CALDWELL, recorder,
Du bureau est ouvert de neuf heures A. M. à trois heures P. M. 1oct—1m

TABLEAU D'ASSESSEMENT.

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

BUREAU DU RECORDER,
Nouvelle Orléans, 7 octobre 1851

Avis est par le présent donné que les rôles des contributions directes, représentant les propriétés non-imposables, et cette municipalité, sont maintenant exposés et prêts à être corrigés, depuis 9 heures A. M. à 2 P. M. au bureau du Recorder, pendant trente jours, à partir de cette date, conformément à la loi.

JN GINOIS,
Recorder de la première municipalité

Habillements à la mode d'Automne et d'Hiver.

P. FABRE & Co., No 39, rue des Magasins, excellent fabrication à leur grand assortissement d'HABILLEMENTS à la MODE nouvellement parvenus par navire de New-York, Boston et du Havre, un assortissement spécial de Parent—spécialité pour nos MESSIEURS qui ont une position commerciale, toute particulière.

Le soussigné a l'honneur de faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il a reçu par le dernier navire de New-York, Boston et du Havre, un assortissement de marchandises sèches de mode et de goût, consistant en draperie, casimirs et autres articles de fantaisie, qu'il offre en vente, en gros et en détail, aux prix réduits.

Il a aussi un assortissement choisi des prix réduits de chemises, cravattes, gants, bretelles, &c., &c.

Les chemises sont de toute couleur et manufacture.

CHEMISES—CHEMISES.

Un magnifique assortissement de Chemises en toile de Hollande, avec assortiment respectif à vendre par P. FABRE & Co., 39 rue des Magasins.

CRAVATTES—CRAVATTES.

Un grand assortissement de Cravattes de toutes sortes et de toutes couleurs, dans le dernier genre, nouvellement parvenues par l'honorable Paul Pecquet, 2ème juge de notre juridiction, en vente le mardi, 4 novembre 1851, à 4 heures P. M. rue Conti, entre Dauphine et Bourbon.

Un lot de meubles—mis dans les affaires et dessus.

Conditions—Comptant. E. N. STRINGER,
29oct Constable.

Avis Judiciaires.

Joseph Newton vers ses créanciers—No 4626.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable et à toutes autres personnes y ayant droit de concourir, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic du dit insolvable ne devrait point approuvé et homologué, et les fonds y relatifs conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.

JOHN S. BARON,
19oct—3emJ0 Greffier.

Jacob P. Wild vs ses créanciers.

PREMIÈRE Cour de District—No 10,676—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable qu'une session de cette cour sera tenue par la Cour pour le 1er du mois de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour y prendre en considération les affaires de l'étude susdit, et pour y procéder à l'élection d'un syndic pour le dit insolvable.

Par ordre de la Cour.

LOUIS SERE,
13oct—3emJ0 Dépt Greffier.

AVIS.

Bureau du Collecteur des Taxes sur Cabarets, Cafés, Grocerees, Billards, &c., Première Section.

Les propriétaires des susdits établissements sont par la présente informés que les dites taxes sont dues pour la dernière fois ont été d'avoir à solder leur compte avant le 15 courant, car après cet époque ce sera mon devoir, d'après les ordonnances, de remettre tous les comptes au district pour être poursuivis.

10oct—15 V. LABATUT, Collecteur.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du recorder de la Municipalité No 2.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1851.

Le soin et les appointements de cette Municipalité est maintenant expirés par l'effet d'être réexaminé et changé au bureau du secrétaire du Conseil, chambre No 12 du municipal Hall). Il restera exposé conformément à la loi, pendant trente jours à par ir de cette date.

JAS. H. CALDWELL, recorder,
Du bureau est ouvert de neuf heures A. M. à trois heures P. M. 1oct—1m

TABLEAU D'ASSESSEMENT.

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

BUREAU DU RECORDER,
Nouvelle Orléans, 7 octobre 1851

Avis est par le présent donné que les rôles des contributions directes, représentant les propriétés non-imposables, et cette municipalité, sont maintenant exposés et prêts à être corrigés, depuis 9 heures A. M. à 2 P. M. au bureau du Recorder, pendant trente jours, à partir de cette date, conformément à la loi.

JN GINOIS,
Recorder de la première municipalité

Habillements à la mode d'Automne et d'Hiver.

P. FABRE & Co., No 39, rue des Magasins, excellent fabrication à leur grand assortissement d'HABILLEMENTS à la MODE nouvellement parvenus par navire de New-York, Boston et du Havre, un assortissement spécial de Parent—spécialité pour nos MESSIEURS qui ont une position commerciale, toute particulière.

Le soussigné a l'honneur de faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il a reçu par le dernier navire de New-York, Boston et du Havre, un assortissement de marchandises sèches de mode et de goût, consistant en draperie, casimirs et autres articles de fantaisie, qu'il offre en vente, en gros et en détail, aux prix réduits.

Il a aussi un assortissement choisi des prix réduits de chemises, cravattes, gants, bretelles, &c., &c.